



- Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et à l'échéance, ci-après le « titre » ou le « produit ».
- Code ISIN: FRSG000171P4
- **Durée d'investissement conseillée :** 12 ans environ* (hors cas de remboursement anticipé automatique).
- **Période de commercialisation :** Du 28/10/2025 au 30/01/2026 (peut être différente dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite). Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 30/01/2026.
- Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type « actions ».
- Éligibilité: Compte titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication du prospectus) et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Epargne Retraite Individuel « PERIn »)⁽²⁾.
- Produit émis par SG Issuer⁽³⁾, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale.
- Le présent document ainsi que toute référence au fonds sous jacent ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de souscription aux parts du fonds.

Placement financier destiné aux investisseurs non professionnels

Communication à caractère promotionnel



^{*} La maturité exacte du produit est de 12 ans, 3 mois et 11 jours.

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

⁽²⁾ L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽³⁾ Filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 13/10/2025, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une indexation au fonds SOLYS AB Global Developed Health Care (code ISIN: LU2744488573). Le remboursement du produit « Target Mensuel Dégressif Healthcare Janvier 2026 » est conditionné à l'évolution de ce fonds. En cas de baisse de plus de 50% (exclu) du fonds à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par ce fonds. Afin de bénéficier d'un remboursement du capital en cas de baisse de moins de 50% (inclus) du fonds à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du marché actions (Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 11,74%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 10,62%).

- Une perte en capital partielle ou totale à l'échéance en cas de baisse du fonds de plus de 50% à la date de constatation finale⁽¹⁾.
- Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement du mois 12 au mois 143, si, à l'une des dates de constatation mensuelle⁽¹⁾, le niveau du fonds est supérieur ou égal au Seuil de Remboursement Anticipé correspondant (voir tableau en page 4).
- Un objectif de gain fixe plafonné à 1,00% par mois écoulé depuis la date de constatation initiale en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé ou si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, le niveau du fonds est supérieur ou égal à 50% de son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾, soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 11,74%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 10,62%.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 30/01/2026 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas, ne prenant pas en compte le montant investi pendant la période de commercialisation. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les niveaux du « gain par mois écoulé depuis la date de constatation initiale » tiennent compte du nombre de périodes écoulées indépendamment du nombre de jours calendaires.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Target Mensuel Dégressif Healthcare Janvier 2026 », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 30/01/2026 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.

Le produit « Target Mensuel Dégressif Healthcare Janvier 2026 » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Target Mensuel Dégressif Healthcare Janvier 2026 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce produit est proposé.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

AVANTAGES INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- À l'issue des mois 12 à 143, si à l'une des dates de constatation mensuelle, le niveau du fonds est supérieur ou égal au Seuil de Remboursement Anticipé correspondant, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la date de remboursement anticipé automatique correspondante, le capital initial majoré d'un gain de 1,00% par mois écoulé depuis la date de constatation initiale, soit un Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ maximum de 11,74%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 10,62%.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et qu'à la date de constatation finale le niveau du fonds est supérieur ou égal à 50% de son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le capital initial majoré d'un gain de 1,00% par mois écoulé depuis la date de constatation initiale, soit une valeur de remboursement de 244,00% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors de 7,69%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 6,62%.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, le capital initial n'est exposé à un risque de perte que si, à la date de constatation finale, le fonds a baissé de plus de 50% par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale.

INCONVÉNIENTS

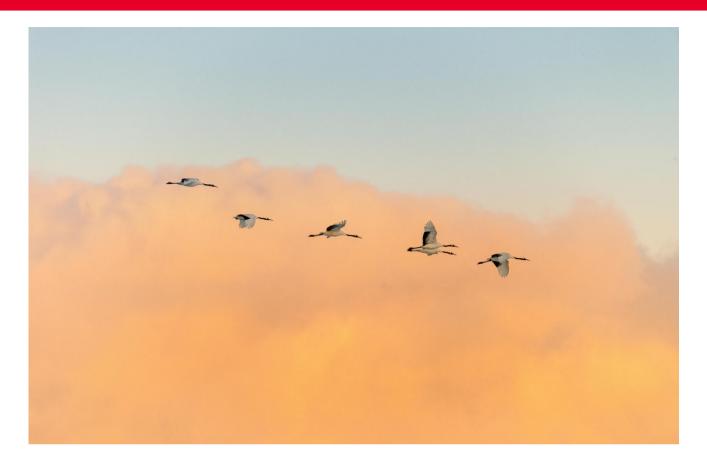
- Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 12 à 144 mois environ.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle du fonds du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ maximum de 11,74%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 10,62%).
- En raison de sa politique de distribution, le fonds sous-jacent SOLYS AB Global Developed Health Care détache un dividende fixe d'une valeur annuelle de 5 Euros par part de Fonds (valeur liquidative du Fonds au 18/04/2024* : 93,10 Euros). L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les souscripteurs du titre de créance ne perçoivent pas le dividende détaché par le Fonds mais bénéficient indirectement de ce détachement au travers du profil de rendement du produit.
- Du fait de cette politique de distribution, si les dividendes effectivement détachés par les actifs du fonds sous-jacent sont inférieurs (respectivement supérieurs) au dividende fixe distribué, la valeur liquidative du Fonds sous-jacent sera réduite (respectivement augmentée) par rapport à celle d'un Fonds équivalent distribuant les dividendes réellement perçus, ce qui aura pour effet de diminuer (respectivement augmenter) la probabilité de remboursement automatique anticipé du produit et d'augmenter (respectivement réduire) le risque de perte en capital à l'échéance. Toutes choses égales par ailleurs, l'impact du détachement d'un dividende fixe sur la valeur liquidative du Fonds sous-jacent est plus important en cas de baisse de la valeur liquidative du Fonds sous-jacent par rapport à son Niveau Initial (effet négatif) qu'en cas de hausse (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de la valeur liquidative du fonds sous-jacent, ainsi que celle du produit, en résulteraient accélérées.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Plus le produit s'approche de la date de constatation finale, plus la valeur du produit est sensible à une faible variation du niveau final du fonds autour du seuil de 50% par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale.

^{*} Date de lancement du fonds.

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du fonds, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

Du mois 12 au mois 143, à chaque date de constatation mensuelle⁽¹⁾, dès que le niveau du fonds est supérieur ou égal au Seuil de Remboursement Anticipé correspondant (défini en pourcentage du niveau du fonds observé à la date d'observation initiale⁽¹⁾), un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾:

Le capital initial + Un gain de 1,00% par mois écoulé depuis la date de constatation initiale (Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ maximum de 11,74% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 10,62%)

Le Seuil de Remboursement Anticipé baisse de 0,42% tous les mois, des mois 12 à 131, et est de 50% des mois 132 à 143.

Mois	12	13	14	15	 129	130	131	132-143
Seuil de Remboursement Anticipé	100%	99,58%	99,16%	98,74%	 50,86%	50,44%	50,02%	50%

Sinon, si le niveau du fonds est inférieur au Seuil de Remboursement Anticipé, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **le produit continue**.

(3) Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

⁽²⁾Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du fonds, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 01/02/2038), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on compare le niveau du fonds par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale (le 30/01/2026).

CAS FAVORABLE:

Si le niveau du fonds est supérieur ou égal à 50% de son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 08/02/2038:

Le capital initial

+

Un gain de 1,00% par mois écoulé depuis la date de constatation initiale, soit un gain de 144,00%

(Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ de 7,69%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 6,62%)

CAS DÉFAVORABLE:

Sinon, si le niveau du fonds est inférieur à 50% de son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 08/02/2038 :

La Valeur Finale⁽³⁾ du fonds

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par le fonds (Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ inférieur ou égal à -5,60%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de -6,54%)

(3) La Valeur Finale du fonds à l'échéance correspond à son niveau observé à la date de constatation finale exprimé en pourcentage par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale.

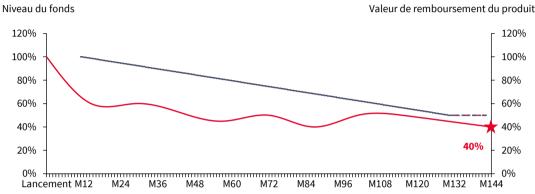
⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du fonds, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

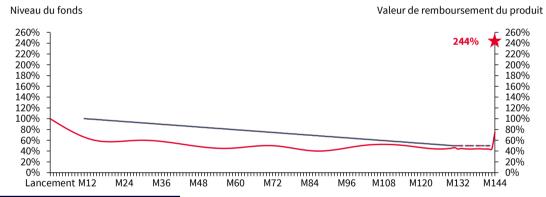
ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



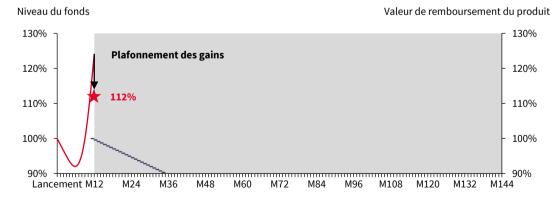
SCÉNARIO DÉFAVORABLE MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À L'ÉCHÉANCE DU PRODUIT



SCÉNARIO MÉDIAN MARCHÉ BAISSIER À L'ÉCHÉANCE DU PRODUIT



SCÉNARIO FAVORABLE MARCHÉ HAUSSIER À L'ISSUE DU MOIS 12



Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

SCÉNARIO DÉFAVORABLE MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À L'ÉCHÉANCE DU PRODUIT

- À chaque date de constatation mensuelle, du mois 12 au mois 143, le niveau du fonds est inférieur au Seuil de Remboursement Anticipé. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À la date de constatation finale, le fonds est en baisse de plus de 50% par rapport à son niveau initial (soit -60% dans cet exemple). L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la date d'échéance, la Valeur Finale⁽²⁾ du fonds, soit 40% du capital initial. Il subit dans ce scénario une perte en capital. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors similaire à celui d'un investissement direct dans le fonds⁽³⁾, soit -7,33%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de -8,26%.
- Dans le cas défavorable où le fonds céderait plus de 50% de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait supérieure à 50% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

SCÉNARIO MÉDIAN

MARCHÉ BAISSIER À L'ÉCHÉANCE DU PRODUIT

- À chaque date de constatation mensuelle, du mois 12 au mois 143, le niveau du fonds est inférieur au Seuil de Remboursement Anticipé. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À la date de constatation finale, le fonds enregistre une baisse de 25% par rapport à son niveau initial et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital et de versement du gain à l'échéance. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la date d'échéance, le capital initial majoré d'un gain de 1,00% par mois écoulé depuis la date de constatation initiale, soit 244% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors de 7,69%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de 6,62%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de -2,36% pour un investissement direct dans le fonds⁽³⁾.

SCÉNARIO FAVORABLE

MARCHÉ HAUSSIER À L'ISSUE DU MOIS 12

- À l'issue du mois 12, à la date de constatation mensuelle, le fonds est en hausse depuis la date de constatation initiale (soit +24% dans cet exemple). Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.
- L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la date de remboursement anticipé correspondante, le capital initial majoré d'un gain de 1,00% par mois écoulé depuis la date de constatation initiale, soit 112,00% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors égal à 11,69%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de 10,58%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de 23,36% pour un investissement direct dans le fonds⁽³⁾, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

⁽²⁾ La Valeur Finale du fonds à l'échéance correspond à son niveau observé à la date de constatation finale exprimé en pourcentage par rapport à sor niveau observé à la date de constatation initiale.

(3) Le Taux de Rendement Annuel Brut pour un investissement direct dans le fonds est calculé hors frais et tenant compte d'une politique de distribution d'un dividende fixe de 5 EUR par part de fonds et par an.

(4) Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du fonds, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) La Valeur Finale du fonds à l'échéance correspond à son niveau observé à la date de constatation finale exprimé en pourcentage par rapport à son

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

ZOOM SUR LE FONDS SOLYS AB GLOBAL DEVELOPED HEALTH CARE

Le présent document ainsi que toute référence au Fonds SOLYS AB Global Developed Health Care (ci-après « le Fonds Sous-jacent ») ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de souscription aux parts du Fonds. Les informations « ci-dessous » (sur le Fonds Sous-jacent) font partie intégrante du document promotionnel du produit et ne peuvent en être ni détachées, ni traitées séparément.

Le Fonds Sous-jacent est un Fonds de gestion active qui associe l'expertise quantitative et de gestion du risque de Société Générale Investment Solutions⁽¹⁾ aux capacités de sélection de valeurs et de stratégie d'investissement en actions de AllianceBernstein⁽²⁾.

Le **Fonds Sous-jacent** est un Fonds d'actions activement géré par Société Générale Investment Solutions⁽¹⁾ et AllianceBernstein⁽²⁾ agissant comme gérant délégataire pour l'allocation du Fonds. Le Fonds est exposé à un panier d'actions internationales de croissance et de qualité sélectionnées parmi les plus fortes convictions actions d'AllianceBernstein. L'univers d'investissement du Fonds est composé d'environ 840 actions internationales du secteur de la santé représenté par son indice de référence, Solactive Developed Markets Broad Health Care EUR Index NTR (SDMBHCEN).

Partant de l'univers d'investissement, la sélection des entreprises tient compte de plusieurs critères :

- **Critère de sélection :** La sélection des actions composant le portefeuille représente les plus fortes convictions du gérant délégataire AllianceBernstein au sein du secteur de la santé sur un univers de pays développés.
- **Critère d'exclusion ESG :** Exclusion des sociétés appartenant à la liste d'exclusion Société Générale Investment Solutions et exclusion d'au moins 20% des actions de l'univers d'investissement ayant les plus faibles notations ESG.

La sélection finale des actions composant le Fonds sera **composée d'environ 40 actions** et sera **rebalancée mensuellement*** en s'appuyant sur les critères détaillés ci-dessus.

L'exposition du Fonds aux valeurs sera amenée à varier de manière à stabiliser son profil de risque et améliorer sa performance entre les phases de marché haussières et baissières.

Le **Fonds Sous-jacent** est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 euros par an. De ce fait, si les dividendes distribués par les actions composant du **Fonds Sous-jacent** sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance du **Fonds Sous-jacent** en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un Fonds dividendes non réinvestis classique. Toutes choses égales par ailleurs, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en euros sur la performance du **Fonds Sous-jacent** est plus important en cas de baisse du niveau du **Fonds Sous-jacent** qu'en cas de hausse. Aussi, en cas de marché baissier continu, la baisse du **Fonds Sous-jacent** serait accélérée.

Pour illustrer l'impact du prélèvement forfaitaire en prenant l'indice de référence du marché actions Europe, l'Euro Stoxx 50, si l'on ramenait ce dernier au niveau du **Fonds Sous-jacent** à la date du 10/10/2025, soit à 77,1237 euros, le niveau historique moyen annuel des dividendes distribués par les composantes de l'Euro Stoxx 50 sur les 12 dernières années représenterait 1,66 euros (source : Bloomberg SX5ED Index à fin 2024) à comparer aux 5 euros du prélèvement forfaitaire du **Fonds Sous-jacent**. Cet écart de prélèvement de 3,34 euros induirait une sous-performance théorique de 4,32% la première année.

À noter que l'Euro Stoxx 50 a été utilisé comme exemple pour se cantonner à un indice de référence notoire avec des données publiques et non à des fins de comparaison indicative des performances. Nous attirons l'attention de l'investisseur sur le fait que le niveau de prélèvement forfaitaire de 5 euros par an a été historiquement supérieur au niveau moyen des dividendes bruts annuels détachés par les actions composant le **Fonds Sous-jacent** et réinvestis.

Les dividendes passés ont trait à des périodes passées et ne constituent pas une prévision des dividendes futurs.

Le Fonds Sous-jacent est un Fonds classé article 8 selon la réglementation SFDR.

Pour de plus amples informations sur le Fonds Sous-jacent et notamment sur son objectif de gestion, veuillez consulter le site : https://investmentsolutions.societegenerale.fr/fr/nos-fonds/autres-fonds/details/isin/LU2744488573/

* La composition du Fonds et la pondération des constituants peuvent changer mensuellement.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

(1) Agréée par l'AMF fin 2006, Société Générale Investment Solutions S.A.S., filiale à 100% de Société Générale, est la société de gestion dédiée aux différents clients du groupe Société Générale : les clients du réseau, ceux de la Banque Privée France et certains clients institutionnels du Groupe.

(2) AllianceBernstein, fondée en 1967, est une société américaine de gestion d'actifs. À fin 2024, ses encours sous gestion s'élèvent à 792 milliards de dollars américains.

Sources: Société Générale Investment Solutions et Bloomberg, Octobre 2025

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent

document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

PRINCIPAUX RISQUES LIÉS AU FONDS SOLYS AB GLOBAL DEVELOPED HEALTH CARE TELS QUE DÉCRITS DANS LE PROSPECTUS DU FONDS SOLYS AB GLOBAL DEVELOPED HEALTH CARE

Les informations « ci-dessous » (sur le Fonds) font partie intégrante du document promotionnel du produit et ne peuvent en être ni détachées, ni traitées séparément.

La présente liste ne répertorie pas tous les risques associés à un investissement dans le compartiment. Ces risques encourus sont seulement mentionnés à titre indicatif et ne peuvent pas être considérés comme une description complète des risques liés à un investissement dans le compartiment. Ces risques encourus doivent être lus en complément du paragraphe « facteurs de risque » du prospectus du fonds. Les facteurs de risque décrits ci-dessous sont une traduction en français de la version originale du prospectus officiel visé par le régulateur (la CSSF) et publiée en langue anglaise sur le site de Société Générale Investment Sulutions. En cas de divergence entre les deux versions (française et anglaise), seule la version anglaise du prospectus fait foi.

Le prospectus complet du Fonds SOLYS AB Global Developed Health Care, compartiment de la SICAV SOLYS est disponible à l'adresse: https://investmentsolutions.societegenerale.fr/fr/file/importfundsfile/LU2744488573_PROSPECTUS_FR/

Risque de perte en capital : La mise de fonds n'est pas garantie. Les investisseurs peuvent ne pas récupérer une partie ou la totalité de leur investissement.

Risque que l'objectif d'investissement du compartiment ne soit pas atteint: Il ne peut être donné d'assurance que le compartiment atteindra son objectif d'investissement. Il ne peut être garanti que la société de gestion ou le gestionnaire de portefeuille (le cas échéant) parviendront à allouer des actifs du compartiment de manière profitable pour ce dernier. De plus, il ne peut être donné aucune assurance que la stratégie énoncée dans l'Objectif d'investissement et la Politique d'investissement du prospectus aboutissent à une évolution positive de la valeur des actions. Un compartiment pourrait subir des pertes à un moment où certains marchés financiers connaissent une hausse de cours.

Risque lié aux actions : Le compartiment pourra être exposé, directement ou indirectement, à des titres de participation. Le prix d'un titre de participation peut augmenter ou diminuer en fonction de l'évolution des risques auxquels la société émettrice est exposée ou des conditions économiques du marché sur lequel le titre de participation est négocié. Le prix des titres de participation peut aussi fluctuer au rythme des anticipations des investisseurs. Les actions sont plus volatiles que les obligations dont les revenus sont raisonnablement prévisibles sur une période donnée, dans des conditions macroéconomiques stables.

Dépendance vis-à-vis du gestionnaire des investissements : La politique d'investissement dépend fortement (notamment en ce qui concerne sa performance) de l'expertise et des capacités du gestionnaire des investissements et est notamment soumise au risque que l'objectif d'investissement ne soit que partiellement atteint.

Risque de liquidité: Dans certains cas, les investissements peuvent devenir relativement illiquides, ce qui rend leur vente difficile à leur juste valeur ou au prix de la dernière valeur liquidative officielle du compartiment. Le manque de liquidité peut entraîner un retard dans la vente des investissements concernés ou, dans le cas d'OPC, un retard exceptionnel entre le jour de négociation des souscriptions ou des rachats et leur date d'exécution. Lors de ce retard occasionné, qui peut être important, la capacité du compartiment à changer son allocation suite aux évolutions du marché peut être réduite et la valeur des investissements peut connaître des mouvements de prix défavorables. Dans un tel cas, le compartiment pourrait voir sa valeur diminuer et/ou suspendre de manière temporaire la publication de sa valeur liquidative et/ou refuser des demandes de souscriptions/rachat.

Risque de change : Même si chaque Compartiment est libellé dans sa monnaie de référence, il peut investir dans des actifs libellés dans bien d'autres devises. La valeur liquidative du Compartiment libellée dans sa monnaie de référence fluctuera en fonction de la variation des taux de change entre la monnaie de référence et les devises dans lesquelles les investissements des Compartiments sont libellés. Un Compartiment peut donc être exposé à un risque de change.

Source: Société Générale Investment Solutions, Mai 2025

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Туре	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Bien que le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soit garanti par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par le fonds.				
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.				
Garant de la formule et des sommes dues	Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 13/10/2025, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.				
Devise	EUR				
Code ISIN	FRSG000171P4				
Sous-jacent	Fonds SOLYS AB Global Developed Health Care (Code ISIN : LU2744488573, Code Bloomberg : SOLABHC LX).				
Éligibilité	Compte titres (dans le cadre d'une offre au public dispensée de la publication du prospectus) et unité de compte d'ur contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Epargne Retraite Individuel - « PERIn »).				
Offre au Public	France (dispensée de la publication du prospectus).				
Protection du capital	Pas de protection du capital.				
Prix d'émission	100% de la Valeur nominale.				
Période de commercialisation	Du 28/10/2025 au 30/01/2026. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser tout moment sans préavis, avant le 30/01/2026. La période de commercialisation peut être différente dans le cadr d'une souscription dans un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite.				
Valeur nominale	1 000 EUR				
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.				
Date d'émission	28/10/2025				
Dates de constatation mensuelle	Le 30/01/2026 (constatation initiale), puis le 30 de chaque mois, du 01/02/2027 jusqu'au 01/02/2038 (constatation finale). Si ce jour n'est pas un Jour de Négociation Prévu tel que défini dans le prospectus de base, se référer au prospectus de base.				
Dates de remboursement anticipé automatique	5 jours ouvrés après la date de constatation mensuelle correspondante, à partir de février 2027.				
Date d'échéance	08/02/2038				
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, Société Générale ou une entité de son groupe assure un marché secondai quotidien pendant toute la durée de vie du produit en proposant des prix achat/vente exprimés en pourcentage de valeur nominale, et la différence entre les prix achat/vente (la fourchette) n'excédera pas 1% de cette valeur nominale				
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vienne maximale des Titres) égale à 1,50% du montant des Titres effectivement distribués. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat.				
Cotation	Bourse de Luxembourg				
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts.				
Publication de la valorisation des titres	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les jours et tenu à la disposition du public en permanence.				
Double valorisation	En plus de celle produite par Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 30/01/2026 par une société de service indépendante financièrement de Société Générale, FINALYSE.				

INFORMATIONS IMPORTANTES

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Dans un contexte de tensions géopolitiques, l'évolution future des marchés financiers peut être très incertaine. Dans ces circonstances, les investisseurs devraient conduire une analyse approfondie des risques et des bénéfices potentiels de leurs décisions d'investissement, en tenant compte de ce contexte particulier. Les facteurs de risque sont notamment :

Risque lié à l'inflation: Si le niveau d'inflation demeure élevé pendant la durée de vie du produit, le rendement « réel » du produit, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché: Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sousjacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité: Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de perte en capital: Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant: Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres dé créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

OFFRE AU PUBLIC DISPENSÉE DE LA PUBLICATION DU PROSPECTUS

Aucun prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers ne sera établi pour ce produit. L'offre, la vente et la distribution en France ne peuvent être faites qu'auprès (a) des prestataires de services d'investissement liés à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers; et/ou (b) des investisseurs qualifiés (autres que des particuliers) et/ou d'un cercle restreint d'investisseurs, tels que définis et conformément aux articles L.411-1, L.411-2-1 et D.411-4 du Code monétaire et financier français.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes: Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par

Données de marché: Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varie

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Évènements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s): Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée: afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains évènements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person"): Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « **Cessionnaire Autorisé** » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis tel que défini à la Règle 902(k)⁽¹⁾ de la Regulation S; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des Etats-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (**CFTC Rule**), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)⁽¹⁾(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des Etats- Unis" («Non-United States persons»), sera considérée comme une personne ressortissante des Etats-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en personne ressortises de rétection du risque de rédit épace de rédet de 10.4 de la leur podifié (LE Rule). Potenties Pulse) (une Piele) œuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les U.S. Risk Retention Rules) (une Risk Retention U.S. Person). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de

l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Conflit d'intérêt: L'investisseur est informé que l'émetteur du titre de créance ainsi que la société de gestion du fonds, SG IS (France), sont des sociétés du groupe Société Générale, ce qui pourrait, potentiellement, générer un conflit d'intérêt. Une politique de prévention de détection et de gestion des conflits d'intérêt liés aux activités du groupe Société Générale vise à limiter ces conflits potentiels.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse http://kid.sgmarkets.com.

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien : https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/informations-conformitereglementation/informations-utiles/reclamation-client/





SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris Société anonyme au capital de 981 475 408,75 euros au 24 juillet 2025 Numéro SIRET : 552 120 222 00013

Numéro APE : 651C ADEME : FR231725_01YSGB

Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'ACPR

